

AVIS DE POSE DE LA SIGNALISATION ET DU MARQUAGE

N/Réf.: vyf / vkx - (65) -16893

Lausanne, le 7 mai 2024

La municipalité ci-dessous informe la Direction générale de la mobilité et des routes que la mesure expérimentale qui suit a été appliquée et qu'il peut être procédé au contrôle de celle-ci.

Yvonand

Mesure acceptée

Lieu : Carrefour du Temple
Signaux OSR : 2.43 (art.25) Interdiction d'obliquer à gauche
5.22 (art.64) Camion
2.07 (art.19) Circulation interdite aux camions
3.01 (art.36) Stop
4.11 (art.47) Emplacement d'un passage pour piétons
6.09 (art.74) Bande cyclable
6.10 (art.75) Ligne d'arrêt
6.11 (art.75) Stop
6.12 (art.75) Ligne longitudinale continue
6.16.2 (art.76) Ligne de guidage sur route principale changeant de direction
6.20 (art.78) Surfaces interdites au trafic
Suppression et marquage de places de stationnement

(Afin de simplifier la procédure de contrôle prière de joindre quelques photos)

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :